

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 51 (1963)

**Heft:** 35

**Artikel:** De l'opportunité d'une démarche au Conseil de l'Europe : encore des réactions à notre enquête

**Autor:** Merz, Blanche / Vautier, Liliane / Wirth, M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-270483>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Lettre ouverte à Madame Jacqueline Thévoz

Sous le titre Notre fabuleux voyage en Turquie, Mme Jacqueline Thévoz a publié dans « Femmes suisses » le 21 septembre et le 19 octobre 1963, un récit qui manque malheureusement de l'objectivité la plus élémentaire. Mme Thévoz a voulu être amusante à tout prix et elle y est parvenue à plusieurs reprises, en utilisant sans scrupules les indigènes de l'Anatolie... comme têtes de Turcs !

Qu'elle nous permette de ne pas être d'accord avec elle et de discuter ses conclusions, très différentes de celles auxquelles nous sommes nous-mêmes parvenues après un séjour de deux mois en Turquie (mai-juin 1963).

D'une façon générale, l'impression qui se dégage du récit de Mme Thévoz est que la Turquie est un pays sale, poussiéreux, pouilleux, plein de punaises, où chaque hôtel est soit un caravansérail moyenâgeux, soit une maison close ou un bouge à parties carrées, et où — en compagnie d'un mari pourtant — l'on risque fort d'être violée en prenant un bain de mer...

Certes, tous les pays recèlent leurs turpitudes et Mme Thévoz pourrait voyager dans le monde entier en ramassant puces et cafards et en dormant dans des maison closes. Ceci n'est donc pas caractéristique de la Turquie.

A Istanbul, Mme Thévoz aurait facilement pu loger dans un des trente hôtels convenables de la ville, sans aller d'un abri pour « nomades voilés » (il n'y a pas plus de nomades à Istanbul qu'à Eschikhér, n'en déplaise à l'auteur !) au Pera Palace ! Mais ce qui est le plus attristant, c'est que Mme Thévoz, oubliée par ses préjugés, n'a pu voir, ni nous faire voir, aucune des beautés d'Istanbul : elle ne parle ni du Vieux Sérail, de ses miniatures, de sa collection de porcelaines de Chine unique au monde, de sa vue saisissante sur le Bosphore. Ni de Sainte-Sophie, ni du Palais Submergé, ni de la mosquée de Süleymaniyé, bâtie au

XVIIe siècle par Sinan, un maître de l'architecture ottomane, ni la mosquée bleue de six minarets, et de combien d'autres monuments admirables !

A Ankara, ville très propre, Mme Thévoz trouve le moyen de loger dans un petit hôtel « poussiéreux ». Elle croit que les maisons sont « en chantier » « depuis bientôt quelques lustres », alors qu'à Ankara, on construit sans cesse et sans traîner de nouveaux immeubles (environ 5600 appartements par an. Ankara avait 20 000 habitants en 1923 ; elle en a 850 000 en 1963). Elle ignore un musée que d'innombrables personnes seraient heureuses et fières de visiter : le musée hitite.

A Kayseri, capitale des Seldjoukides après Sinas et Konya, pas un mot de la madresse de Honat-Hatun, mosquée, école et mausolée du XIVe siècle, chef-d'œuvre de l'art seldjoukide, comme aussi le Mausolée Tournant du XIIe siècle.

Il est regrettable que Mme Thévoz n'ait pas cherché à donner du pays qu'elle visitait une vision exacte. Et cela est d'autant plus affligeant qu'elle voyageait comme journaliste suisse entièrement défrayée par la Turquie : « C'est à Istanbul qu'on nous remit, sur simple présentation de nos cartes de presse, deux billets pour faire le tour de la Turquie sans bourse délier. »

Force nous est de constater que, d'une part, ce « Fabuleux voyage », tient, en effet, beaucoup plus de la fable que de la réalité, et qu'il est de nature à tromper le lecteur. Que, d'autre part, Mme Thévoz, en ne faisant pas consciencieusement son métier, ne mérite pas la confiance que les autorités turques lui ont généreusement accordée.

Marianne Mercier-Campiche

# Les maisons de vacances de Pro Juventute



Pro Juventute a derrière elle une année mémorable. Nous en parlerons plus en détail le mois prochain, nous contentant de signaler aujourd'hui que son œuvre la plus récente : Par le « village de vacances Pro Juventute », « Bosco della Bella », au Tessin, notre Fondation entreprend quelque chose de particulier pour encourager les vacances familiales. De telles vacances signifient plus qu'une interruption du travail pour une détente physique et intellectuelle ; elles resserrent les liens entre parents et enfants séparés par l'école et la vie professionnelle et elles sauvegardent la santé de la famille. Des familles saines protègent efficacement les forces de notre peuple et de notre jeunesse.

# Réponse de notre voyageuse

Mme Marianne Mercier-Campiche voudra bien me permettre de répondre ici même à sa lettre ouverte qui a retenu mon attention. En fait, il me semble que nous avons raison — ou tort — toutes les deux ! Mme Mercier, appelée en Turquie pour y donner des conférences et a donc été reçue, avec tous les honneurs dus à ses titres. Tandis que, notre carte de presse et notre laissez-passer en mains, nous avons, mon mari et moi, tâté de la terre turque comme deux Christophe Colomb découvrant l'Amérique, oubliés par ses préjugés, n'a pu voir, ni nous faire voir, aucune des beautés d'Istanbul : elle ne parle ni du Vieux Sérail, de ses miniatures, de sa collection de porcelaines de Chine unique au monde, de sa vue saisissante sur le Bosphore. Ni de Sainte-Sophie, ni du Palais Submergé, ni de la mosquée de Süleymaniyé, bâtie au

XVIIe siècle par Sinan, un maître de l'architecture ottomane, ni la mosquée bleue de six minarets, et de combien d'autres monuments admirables !

A Ankara, ville très propre, Mme Thévoz trouve le moyen de loger dans un petit hôtel « poussiéreux ». Elle croit que les maisons sont « en chantier » « depuis bientôt quelques lustres », alors qu'à Ankara, on construit sans cesse et sans traîner de nouveaux immeubles (environ 5600 appartements par an. Ankara avait 20 000 habitants en 1923 ; elle en a 850 000 en 1963). Elle ignore un musée que d'innombrables personnes seraient heureuses et fières de visiter : le musée hitite.

A Kayseri, capitale des Seldjoukides après Sinas et Konya, pas un mot de la madresse de Honat-Hatun, mosquée, école et mausolée du XIVe siècle, chef-d'œuvre de l'art seldjoukide, comme aussi le Mausolée Tournant du XIIe siècle.

Il est regrettable que Mme Thévoz n'ait pas cherché à donner du pays qu'elle visitait une vision exacte. Et cela est d'autant plus affligeant qu'elle voyageait comme journaliste suisse entièrement défrayée par la Turquie : « C'est à Istanbul qu'on nous remit, sur simple présentation de nos cartes de presse, deux billets pour faire le tour de la Turquie sans bourse délier. »

Force nous est de constater que, d'une part, ce « Fabuleux voyage », tient, en effet, beaucoup plus de la fable que de la réalité, et qu'il est de nature à tromper le lecteur. Que, d'autre part, Mme Thévoz, en ne faisant pas consciencieusement son métier, ne mérite pas la confiance que les autorités turques lui ont généreusement accordée.

Marianne Mercier-Campiche

## DE L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉMARCHE AU CONSEIL DE L'EUROPE

### Encore des réactions à notre enquête

Pendant tout ce mois, nous avons continué à recevoir des réponses au questionnaire paru dans notre numéro de septembre concernant l'opportunité ou l'inopportunité d'une démarche des pays membres du Conseil de l'Europe en vue de l'introduction du suffrage féminin en Suisse. Certaines réactions — dont l'une annoncée, celle de Mme B. M., à Vevey, voir notre numéro d'octobre — nous ont paru devoir être portées à la connaissance de nos lectrices. Comme vous le constaterez, elles expriment toutes trois des opinions opposées quoiqu'ayant de la même intention : donner le plus vite possible aux femmes suisses le droit de vote.

Une chose est certaine : le moment est favorable pour agir. Mais comment ? Des défenseurs qualifiés (avocats, femmes actives des milieux féminins, hommes politiques, etc.) défendent les trois opinions. Nous ne devons pas tarder à connaître sur quelle voie l'Association pour le suffrage féminin va s'engager.

### SURTOUT PAS DE VOTATION POPULAIRE

Chère Madame,  
Je me permets de passer à ma seconde lettre, suite à votre question posée dans « Femmes suisses » au sujet du droit de vote à accorder aux femmes.

Il s'agit aujourd'hui, par une attitude équivoque, de prouver notre maturité politique si l'on veut que les hommes politiques nous prennent au sérieux. Cette attitude, à mon avis, se résume en deux mots : Sagesse et Diplomatie.

C'est-à-dire entre autre, cesser de pousser des cris de petite fille lésée, parler et écrire un langage bien soupesé et exempt d'erreurs...

Je signale en passant l'article paru dans votre dernier numéro « les droits de l'homme — la paille dans l'œil des autres »<sup>1</sup> ; il serait prudent, pour qu'il fasse son effet, qu'on se documente au préalable. La Convention des droits de l'Homme et des Libertés fondamentales n'a pas non plus été signée par... un grand pays, la France ! Elle est pourtant membre du Conseil de l'Europe. C'est ainsi qu'on provoque des « sourires condescendants lorsqu'on écrit... « La Suisse est le seul pays qui n'a pas encore... etc. »

Et pour le reste : Diplomatie ! Un travail sérieux se fait en haut lieu, mais patience ! Ce n'est qu'à l'échelon gouvernemental qu'on décidera de la maturité du fruit — et consolons-nous, femmes en fleurs, l'automne viendra à coup sûr. En attendant, la mission de chacune de nous qui est en contact avec un parlementaire est de faire preuve de... précipitation, de Sagesse et de Diplomatie.

A toutes celles qui s'impatientent, je voudrais rappeler qu'une première expérience

<sup>1</sup> Communiqué émanant de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

maladroite devrait les faire réfléchir : la voie n'est pas une votation populaire. Sans ce bruit de referendum, nous aurions toutes déjà obtenu le droit de vote sur le plan fédéral au plus tard le 13 juin 1958.

Le Conseil national avait voté en sa faveur par 96 : 43 voix et le Conseil des Etats par 26 contre 12. M. le conseiller fédéral Wahlen a déclaré devant l'Assemblée fédérale que le droit de vote serait ainsi accordé aux femmes depuis longtemps, si notre système de démocratie directe ne venait pas — également dans d'autres nombreux cas — ralentir considérablement la procédure.

Pour l'instant, mettons-nous à l'école de la diplomatie.

Avec mes salutations les meilleures.

Blanche Merz

### NECESSITÉ D'UNE INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE

Chère Madame,  
J'ai été très intéressée par le résultat des réponses faites au questionnaire paru dans « Femmes suisses » de septembre 1963, concernant l'introduction du suffrage féminin dans notre pays.

Je n'ai pas répondu à ce questionnaire qui m'a paru non valable. En effet, comme l'a démontré Mme B. M., de Vevey, dans sa lettre très intéressante, « aucun pays membre du Conseil de l'Europe ne peut et ne veut s'imiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays membre. » A ce propos, pour de plus amples renseignements, il est intéressant de lire le communiqué de l'Association suisse pour le suffrage féminin paru dans « Coopération » du 12 octobre 1963, communiqué qui expose clairement la situation particulière de la Suisse au Conseil de l'Europe.

D'autre part, c'est un non-sens d'attendre que le suffrage féminin nous soit octroyé par une intervention étrangère. Plus qu'une solution de prudence, c'est là un orreiller de paresse. Au contraire, c'est à nous de faire ce qu'il faut pour introduire le suffrage féminin de l'intérieur, par une action dont nous avons l'entière responsabilité. C'est pourquoi, les réponses faites à ce questionnaire ont un intérêt certain : elles indiquent que la plupart des femmes souhaitent que l'on sorte de l'immobilisme actuel.

L'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe, l'introduction du suffrage féminin dans les cantons romands, l'affirmation par S. S. le pape Jean XXIII, dans sa dernière encyclique, de l'égalité des hommes et des femmes, sont autant d'éléments nouveaux avec lesquels nous pouvons reprendre la lutte. Voilà les armes qui nous sont fournies ; à nous de les utiliser ! Souvenons-nous aussi que les autorités fédérales, tant exécutives que législatives se sont déclarées en faveur du suffrage féminin dans notre pays. Le message du Conseil fédéral du 22 février 1957 l'atteste.

<sup>1</sup> Paru dans notre numéro d'octobre également !

Beaucoup de citoyens et de citoyennes ignorent totalement la situation nouvelle créée par l'adhésion de la Suisse dans l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Cette ignorance s'explique par une très grande discrétion d'une partie de la presse à ce sujet. Une fois encore, c'est à nous qu'il incombe de diffuser cette information, dans le cadre d'une action générale, c'est-à-dire le lancement d'une initiative constitutionnelle. Comme vous le dites dans votre article du 19 octobre, « le climat n'a jamais été si favorable que maintenant. » Renoncer, ce serait décevoir et décourager toutes celles qui, conscientes de leur titre de citoyennes sont prêtes à soutenir le lancement d'une initiative. C'est en entreprenant une action précise que nous pouvons espérer entraîner les nombreuses citoyennes inactives. Comment les intéresser si nous n'avons rien à leur proposer.

Personne n'a plus de responsabilités que nous, femmes suisses, face à la situation des femmes suisses. Au moment où nous sommes presque le dernier pays d'Europe à ne pas avoir obtenu l'égalité des droits, notre action serait un acte de justice vis-à-vis des femmes et contribuerait à effacer le ridicule dont notre pays se couvre dans ce domaine.

Veuillez recevoir, chère Madame, ...

Liliane Vautier

\* \* \*

### PLUS DE VAINS SCRUPULES

Madame la rédactrice,

Je viens de lire dans votre journal entre autres aussi la réponse de Mme M. B., de Vevey, quant à l'attitude à prendre vis-à-vis du Conseil de l'Europe, et je ne suis pas du tout de son avis.


Le fait que nos autorités ne bougent pas du tout et n'ont aucun intérêt de faire enfin justice à la moitié de la population toujours dépossédée de ses droits politiques doit nous forcer de faire quelque chose de notre part.

A mon avis, c'est le seul chemin qui pourra nous « avancer en outre cause » que de faire une démarche chez les autres membres du Conseil de l'Europe et je ne vois pas pourquoi ne pas risquer les critiques de certains membres de notre Association, peut-être trop timides, et même l'ennui de membres du Conseil de l'Europe, probablement pas de tous ! Ce qui est sûr c'est que si nous n'agissons pas nous-mêmes, personne d'autre le fera pour nous. Peut-être que Mme M. B. s'est laissée trop vite influencer par ce M. du Conseil de l'Europe qui probablement personnellement n'aurait pas traité cette question épineuse qu'on a su éviter, plutôt lâchement, lors de l'entrée de la Suisse dans le Conseil d'Europe. Pas de doute qu'une pareille démarche de notre part obligerait les autorités et l'opinion publique en Suisse à reprendre cette affaire et leur démontrerait la ferme volonté des femmes suisses d'arriver enfin à leurs fins. Si nous voulons arriver à nos buts, il faudra lutter et ne pas craindre d'autre refus, plus on parle de nos demandes, plus le grand public s'en occupera et c'est déjà cela ce qu'on aimerait éviter en haut lieu. Il est important de mettre le doigt sur le fait que c'est dans une manière absolument dictatoriale qu'on refuse depuis des lustres à la moitié du peuple suisse tous droits politiques, sans se soucier du moins de ses demandes ou de sa volonté.

Sans lutte il n'y a pas de victoire et les gants de velours, employés trop longtemps par les associations féminines suisses vis-à-vis de nos adversaires, ne nous ont vraiment servi à rien. C'est pourquoi il faudra prendre un autre chemin, surtout dans nos temps d'une invasion d'étrangers dont des milliers se font naturaliser en achetant ainsi avec de l'argent tous les droits politiques en Suisse qu'on ose refuser encore aujourd'hui aux Suissesses nées.

Je ne doute pas que vous recevrez aussi d'autres réponses soutenant votre point de vue, et vous prie d'agréer, Madame la rédactrice, l'expression de mes sentiments très distingués.

M. Wirth, Zurich



**Ecole pédagogique privée FLORIANA**

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27      Direction : E. PIOTET

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

- PREPARATION au diplôme Inter-cantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous